

# LES ARMÉNIENS, UN PEUPLE D'ÉLITE, SUR DE LUI-MÊME ET DOMINATEUR?

Hayasa, la récente Union des étudiants arméniens de Belgique se porte bien. A deux jours d'intervalle, à l'Université Libre de Bruxelles, deux conférences-débats en ont manifesté le dynamisme.

La première, organisée avec le soutien du Comité des Arméniens de Belgique, avait pour thème l'intégration des Arméniens en Belgique. Pour introduire le débat, trois membres de la communauté établis en Belgique depuis des époques différentes ont livré leur témoignage. « *Etre Arménien en Belgique: entre intégration, assimilation et communautarisme* » était un sujet ambitieux et vaste, si vaste qu'il fut à peine esquissé, mais l'attention du jeune public venu en nombre disait assez combien le récit des diverses expériences vécues répondait à la curiosité générale.

La seconde était organisée par le Cercle du Libre-examen avec le soutien de Hayasa. Deux historiens français étaient invités à s'affronter sur un thème connu : « *Peut-on (ré)inventer l'Histoire? Négationnismes et lois mémorielles.* » D'un côté, Jean-Pierre Azéma, spécialiste de la seconde guerre mondiale et membre du conseil d'administration de « *Liberté pour l'Histoire* », de l'autre, Raymond Kevorkian, professeur à l'Institut français de Géopolitique à Paris, signataire de la pétition "*Ne mélangeons pas tout!*". Certes d'actualité en France, en raison du retour attendu d'une proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide des Arméniens, le sujet ne l'est plus guère en Belgique pour avoir été profondément « encommisné » par le vice-premier ministre Onkelinx, de sorte que l'initiative de l'organisateur pouvait étonner. L'adversaire des « lois mémorielles » tira le premier. Son contradictoire répliqua ensuite. Était-ce l'effet de notre parti déjà mûrement pris ou d'une sympathie naturelle, ce dernier sembla plus convaincant. Assimiler un article du code pénal à une « loi mémorielle » passait mal. Du reste, les questions posées ensuite par le public le confirmèrent.

« *Liberté pour l'Histoire* » eut de nombreux adeptes en Belgique, mais son argumentaire ne fut pas déterminant lors des débats parlementaires de 2005. La Belgique n'est pas la France. On ne connaît pas, de ce côté de la frontière, de « loi mémorielle ». Aucune loi ne contraint nos enseignants à enseigner l'histoire au mépris de la vérité scientifique. D'autre part, chez nous, la communauté arménienne ne compte ni ancien ministre, ni vedette de renommée mondiale. Pourtant, nous savons que si, malgré les promesses de la droite et de la gauche, la France ne complète pas son code pénal, il y a peu de chance que la Belgique ose faire ce pas. Le bon exemple français ouvrirait une voie que nos responsables n'osent pas emprunter, paralysés qu'ils sont par la crainte de stigmatiser une communauté.

A l'évidence, cette crainte n'affectant pas significativement l'action politique en France, c'est du côté de « *Liberté pour l'Histoire* » que devrait se situer l'origine de la résistance farouche opposée au projet de pénalisation du négationnisme. Tenter de comprendre cette résistance française était sans doute le principal intérêt de l'exposé du professeur Azéma, car il n'est pas

douteux que les historiens frondeurs ont exprimé un sentiment profond partagé par nombre de députés et sénateurs français « résistants », même s'ils ont parfois approuvé le projet de loi contre leur conviction et par discipline partisane. Un sentiment d'autant plus profond que le Conseil constitutionnel français, par delà les motifs juridiques de la décision d'invalidation de la loi votée, y fut lui aussi sensible.

Il fallait écouter l'historien évoquer la concurrence des mémoires et la prétention des uns et des autres à voir la France se repentir de ce qu'elle a tenu et tient encore pour des pages glorieuses de son histoire, en particulier, de son histoire coloniale, pour percevoir une protestation, qui était bien celle de la vieille France jacobine agacée par les mémoires dissidentes et exotiques, menaçant par leurs prétentions publiques son indivisibilité. Assez de mémoires, semblait-il nous dire, en France, celle de Marianne suffit.

Les Arméniens de France auraient-ils donc dépassé la mesure pour mériter ainsi une pareille levée de boucliers ? Mérité ou pas, la France souffre manifestement d'indigestion mémorielle et il serait regrettable que les franco-arméniens en soient la cause aussi peu que ce soit.

On se souvient de ce surprenant coup de règle asséné du sommet de l'Etat à la communauté juive, peu après le succès foudroyant de la guerre des six jours, lorsqu'au cours d'une conférence de presse très médiatisée, le général de Gaulle qualifia les Juifs de « *peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* » (1). Que la France désapprouvait Israël, soit, mais pourquoi attiser l'antisémitisme ? Puisque le général ne parlait jamais pour ne rien faire, comme il le disait lui-même, il faut croire que, de son point de vue, la communauté juive de France devait être remise à sa place.

Les Arméniens sont-ils un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur ? Entre nous, il suffit de nous écouter parler parfois de notre histoire héroïque et de notre génie national pour avoir envie de répondre affirmativement. Mais si cette forme de patriotisme nous réjouit et nous aide sans doute à supporter une tenace adversité, qu'importe, du moment que ce trait typique ne nous fasse pas perdre le sens de l'humour et, surtout, l'amitié du pays qui est le nôtre et de nos concitoyens, une amitié dont chacun d'entre nous peut jouir individuellement, et non en tant que membre d'une association ou d'une communauté. Peu importe le culte que nous rendons à Dieu ou à nos ancêtres ou aux deux, du moment qu'en Belgique, parce que nous sommes fiers d'être Belges et le montrons, on nous estime en tant qu'homme et citoyen.

Nous demandons une loi contre les négationnistes, non pas pour que l'Etat belge nous fasse honneur, mais parce que c'est l'intérêt de la Belgique et des Belges. En France, ce message-là a été mal compris. N'en rejetons pas la faute sur les autres. Faisons au contraire notre examen de conscience. Aurions-nous été trop sûrs de nous-mêmes et un rien dominateurs ?

La mésaventure des franco-arméniens, dont ils tireront, n'en doutons pas, la leçon, nous ramène à l'un des thèmes de la première conférence évoquée ci-dessus : le communautarisme. Il y a deux manières de songer à faire passer la loi : soit par la menace de désordres publics ou par pressions extérieures, soit par la raison et le sens de l'Etat. La logique du communautarisme conduit à l'affrontement. Même si certains autour de nous semblent avoir choisi cette voie pour asseoir leurs privilèges et marquent, pour le moment, des points, notre histoire nous a appris combien ces victoires au bras de

fer sont illusoire, éphémères et porteuses de déconvenues.

M.M.

(1) Palais de l'Elysée, Conférence de presse du 22 novembre 1967. Extrait : « Certains redoutaient que les Juifs, jusqu'alors dispersés, mais qui étaient restés ce qu'ils avaient été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur, n'en viennent, une fois qu'il serait rassemblé dans le site de son ancienne grandeur, à changer en ambition ardente et conquérante les souhaits très émouvants qu'ils formaient depuis 19 siècles : « L'an prochain à Jérusalem ».

\* \* \* \* \*

## VIVE 2013!

L'année qui s'ouvre et que nous avons inaugurée en fêtant la Nativité fidèles à la tradition, est riche de promesses. Un foyer, un vrai foyer nous tend les bras. Les travaux ne sont certes pas terminés et il nous manque encore des fonds mais nous voyons enfin le bout du tunnel.

Tant que nous n'aurons pas franchi la ligne d'arrivée, l'effort devra être soutenu et même accru au moment de l'inévitable sprint final. Cet effort ne pourra être que collectif, comme le sera notre Centre culturel.

Les administrateurs et les membres de l'ASBL Centre Socio-culturel arménien de Belgique continuent de mener la course en tête. Le Comité se félicite de leur avoir confié cette tâche essentielle pour notre avenir et celui de nos enfants et vous invite à leur accorder tout le soutien qu'il vous est possible.

Les dirigeants du Centre culturel vous invitent à un grand dîner, au cours duquel il sera fait encore appel à votre générosité. J'espère vous y voir très nombreux et enthousiastes.

Pour que l'enthousiasme soit au rendez-vous, il faut que l'année 2013 vous soit à tous et à chacun bénéfique.

C'est le vœu que je forme avec tous les membres du Comité.

Le 8 janvier 2013

Michel Mahmoudian

Président du Comité des Arméniens de Belgique

\* \* \* \* \*

## COTISATION 2013

Chers Membres de la Communauté arménienne de Belgique,

Le Comité des Arméniens de Belgique a décidé de maintenir la cotisation 2013 à 60 euros minimum.

Cette cotisation est essentielle pour assurer les nombreux services que le Comité s'est chargé d'assurer. Cependant les besoins vont augmenter à partir de cette année.

Tout d'abord, il nous faudra faire face à une partie des frais du nouveau centre culturel avant que les revenus commencent à rentrer et que le centre culturel ne devienne véritablement autonome.

Ensuite, le comité a mis sur pied une commission pour la commémoration du centenaire du génocide en 2015. Il est nécessaire de commencer dès aujourd'hui la constitution d'un fond pour le financement des activités.

Enfin, le comité souhaite améliorer la présentation du HAY. Nous espérons pouvoir vous présenter bientôt la nouvelle version. Le nombre de membres qui désirent recevoir le HAY continue d'augmenter. Nous rappelons que le Hay est distribué gratuitement à tous les membres de la Communauté. La distribution électronique du HAY est envisagée mais pour cela il nous faut d'abord obtenir les adresses électroniques de nos membres. Vous lirez dans ce numéro un appel en ce sens.

Toutes ces actions demandent des moyens. Ce n'est qu'avec la contribution de tous les Arméniens que le Comité pourra œuvrer à l'épanouissement de notre Communauté.

Qui doit cotiser ?

En vertu de nos statuts, le Comité des Arméniens de Belgique représente toute personne d'origine arménienne et son conjoint. Il appartient donc à tous les résidents belges d'origine arménienne de cotiser. Il n'est demandé qu'une cotisation unique par famille vivant sous le même toit.

Quel est le montant de la cotisation ?

La grande majorité des recettes du Comité proviennent des cotisations. Pour faire face aux besoins accrus cette année, la cotisation devrait s'établir au niveau de 80 €. Toutefois, chaque ménage ne dispose pas des mêmes moyens financiers. Le montant minimum de la cotisation est de 60 €, cependant nous faisons appel à ceux qui ont la possibilité de verser une cotisation plus élevée soit 100, 150, 200 euros ou plus.

La cotisation est payable par virement au compte bancaire n°: 210-0073140-54 du Comité des Arméniens de Belgique. Nous vous prions de mettre en communication les noms et prénoms du ménage (différent du titulaire du compte), ainsi que la mention « cotisation 2013 ». Vous pouvez également faire connaître la composition de votre ménage à l'adresse mail suivante: [tresorier@armencom.be](mailto:tresorier@armencom.be)

Nous vous prions de bien vouloir verser votre cotisation endéans le 1<sup>er</sup> trimestre. Nous vous remercions d'avance pour votre soutien.

Le Comité des Arméniens de Belgique